



## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, à l'adoption du calendrier, ci-après détaillé, de ses séances ordinaires pour **l'année 2018**, qui se tiendront en la salle de délibération du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, **les lundis à 19 h 30 aux dates suivantes :**

15 janvier	2 juillet
5 février	6 août
5 mars	10 septembre
9 avril	1 <sup>er</sup> octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

Donné à Ville de Lavaltrie ce 22<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-sept.

\_\_\_\_\_  
Madeleine Barbeau, greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Madeleine Barbeau, greffière à la Ville de Lavaltrie, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le calendrier des séances ordinaires 2018 aux endroits désignés par le conseil municipal en date du 22 novembre 2017.

Cet avis a également fait l'objet d'une parution dans le journal L'Action D'Autray en date du 22 novembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de novembre deux mille dix-sept.

\_\_\_\_\_  
Madeleine Barbeau, greffière